

Jean-Louis CALMETTES  
La Caral

Livinhac, le 27 juin 2010

12300 LIVINHAC-LE-HAUT

Monsieur le Président du Conseil Général  
de l'Aveyron

Hôtel du Département  
7, place Charles de Gaulle

12000 RODEZ

Monsieur le Président du Conseil Général,

Alerté par de nombreuses personnes sur l'ampleur des travaux routiers du Roc de Gerle sur la RD 627, commune de Saint-Santin, je me suis rendu sur le site le dimanche 13 juin. Je me suis effectivement rendu compte que les travaux étaient bien avancés et que les précautions d'usage n'ont, semble-t-il, pas été réalisés par vos services avant les travaux.

Je ne m'étendrai pas sur le « massacre archéologique » relaté dans la presse locale. Je partage totalement l'emportement de certains habitants locaux et du représentant du service régional d'architecture.

Mais un autre problème a été éludé sur ce dossier.

Le Roc de Gerle est connu depuis longtemps pour abriter une espèce végétale sensible : la joubarbe (*Sempervivum*). Cette plante figure dans la liste rouge provisoire des espèces rares ou menacées de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées et d'Auvergne. Cette espèce se trouvait vraisemblablement sur la partie basse du Roc de Gerles, celle actuellement en travaux. Je ne prétends pas être un éminent botaniste, mais lors de ma promenade dominicale, je n'ai pas aperçu une seule espèce de cette plante sur la totalité du Roc de Gerles. J'espère me tromper.

Je vous demande donc, Monsieur le Président, de mettre les travaux en arrêt s'ils ne sont pas déjà arrêtés.

Je vous demanderai également de bien vouloir faire réaliser une étude d'impact approfondie, notamment sur la flore, et de prévoir des mesures compensatoires afin de protéger cette espèce et sûrement d'autres espèces sur ce site remarquable qui, à mon avis, aurait dû être classé en ZNIEFF.

Conscient de l'intérêt que vous portez à la nature dans notre département, recevez, Monsieur le Président du Conseil Général, mes plus sincères salutations.